

1^{er} prix : *Apple iPad AIR 2 – 64 Go – WiFi* d'une valeur de \$700

2^e prix : *Casque d'écoute PRO - Beats by Dr. Dre* d'une valeur de \$500

3^e prix : *Carte Cadeau IGA* d'une valeur de \$500

4^e prix : *Carte Cadeau Irving* d'une valeur de \$500

5^e prix : *Certificat Cadeau La Forfaiterie* d'une valeur de \$500

Durée du concours :

- Les billets seront en vente du 30 août 2016 au 9 décembre 2016 à 20 h 55.

Tirage au sort :

- Le tirage aura lieu le 9 décembre 2016 vers 21h00, à l'Église Saint-Ignace de Loyola, 3325, rue Loyola à Québec, lors du concert de Noël du programme Musique-étude de l'école secondaire de la Seigneurie.

Billets en circulation :

- 4 000 billets, numérotés de 001 à 4 000, d'une valeur de 5 \$ l'unité (50\$ par livret de 10 billets). Le numéro de la licence de tirage de la Régie des alcools, des courses et des jeux apparaissant sur les billets est RACJ 423316-1.

Réclamation des prix :

- La Fondation pour l'enseignement musical de la Seigneurie (FEMS) communiquera avec les gagnants dans les 48 heures suivant la date du tirage. Les personnes gagnantes auront jusqu'au 31 janvier 2017 pour réclamer leur prix à la FEMS :

645, avenue de Cénacle, Québec, G1E 1B3
téléphone 418 666-4400, poste 4415
télécopieur 418 666-4454.

Les gagnants doivent prendre possession de leur prix tel que décrit ci-haut.

Obligations des gagnants :

- Les gagnants autorisent la FEMS à utiliser leur nom, leur photographie et leur lieu de résidence à des fins publicitaires.

Restriction :

- Pour participer à ce tirage, il faut être âgé de 18 ans et plus. Les membres du conseil d'administration de la FEMS ainsi que les membres de leur famille peuvent participer à ce tirage.

Règlement des différends :

- Tout différend concernant l'organisation ou la conduite du concours ou l'attribution des prix sera tranché définitivement par le conseil d'administration de la FEMS.